

Convocation ASSEMBLÉE Générale

Samedi 20
octobre 2007

PALAIS DES CONGRÈS
Strasbourg



Hôtel Parcure Juv. Centrale
10 h 00

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.
- Élection de la Commission de contrôle des pouvoirs.
- Présentation et approbation du rapport moral.
- Nomination éventuelle d'un nouveau co-commissaire aux comptes.
- Présentation du rapport financier.
- Rapports de la Commission de contrôle financier et des commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice 2006.
- Fixation de la cotisation d'Association 2008.
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.
Six (6) sièges à renouveler :
Bernard BONNIN, Henri CHAVOT, Georges COUDERT, Francis DUPONT, Alain GÉNITEAU, Christian MATHON.

Candidatures au Conseil d'Administration - Statuts - extrait de l'article 9

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'une part de douze membres au moins et de vingt quatre membres au plus, élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et d'autre part du Président du Groupement, membre de droit ou son représentant. Les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'Adhérents membres de l'Association depuis un an au moins, jouissant de leurs droits civiques, n'étant ni les salariés ni, sauf autorisation exceptionnelle du Conseil d'Administration, les mandataires d'un organisme d'assurance ou de retraite. Le dépôt des candidatures, effectué au siège de l'Association vingt (20) jours au moins avant l'Assemblée Générale, doit donner lieu à la délivrance d'un récépissé.

- Désignation de la Commission de contrôle financier

Commission de Contrôle - Statuts - article 15

L'Assemblée Générale nomme chaque année une Commission de contrôle composée de cinq (5) membres au moins. Les membres de cette Commission de contrôle sont choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration sortant ou en exercice. Ils auront à faire à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, un rapport sur les comptes présentés par les Administrateurs.

- Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe.
- Réponses aux questions posées par écrit.

QUESTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout Adhérent désirant poser une question à laquelle il souhaite obtenir une réponse lors de l'Assemblée Générale doit le faire par écrit avant le 21 septembre 2007 à l'adresse de l'Association (voir en dernière page). Seules les questions d'intérêt général seront présentées à l'Assemblée.

Conseil d'Administration (liste des Administrateurs)

- Jean-Paul ALARY, Castres. imprimeur en retraite
- Bernard AUDRAS, Sainte-Foy-lès-Lyon. expert-comptable
- Gérard BERTRAND, Nice. prothésiste dentaire en retraite
- Gilbert BIANCHI, Marseille. kinésithérapeute
- Bernard BONNIN, Tours. expert-comptable. **Vice-Président**
- Louis BRUN, Saint-Emilion. exploitant viticole
- Henri CHAVOT, Saint-Etienne. kinésithérapeute. **Secrétaire**
- Jean-François CHEVALLIER, Chamonix. architecte. **Secrétaire adjoint**
- Jean-François CLÉMENT, Lyon. avocat. **Vice-Président**
- Georges COUDERT, Lyon. géomètre-expert. **Président**
- Bernard CROUZOUOLON, Ste-Foy-lès-Lyon. expert-comptable. **Trésorier adjoint**
- Francis DUPONT, Faches-Thumesnil. avocat
- Pierre-Paul ERNST, Colmar. exploitant viticole
- Alain GÉNITEAU, Brest. avocat. administrateur judiciaire. **Vice-Président**
- Anne GIRIAT, Saint-Jean-de-Védas. secrétaire de direction en retraite
- Patrice GIROUD, Grenoble. avocat
- Nicole GOUDARD-FRANCAUX, Villeurbanne. expert-comptable. **Trésorière**
- Gérard JAMMES, Aubagne. audit en ressources humaines et finances
- François LAURENT, Grignon. agent immobilier en retraite
- Hélène LEISER, Bazas. sans profession
- Christian MATHON, Valence. employé de banque
- Anita ROLLAND, Royan. commerçante
- Robert UNTERREINER, Lyon. professeur d'université en retraite
- Georges VUITTON, Lyon. agent immobilier en retraite. **Vice-Président**
- Bernard CHUZEVILLE, Lyon. opticien en retraite. **Président du GRAP**

ASSEMBLÉE Générale ordinaire

RAPPORT MORAL

L'année 2006 a été marquée par la célébration de nos 30 ans. Nous avons pu mesurer le chemin parcouru par l'Association depuis sa fondation en 1976 par Pierre Le Landais. Nous avons ainsi observé à quel point la réunion d'Assurés, de Militants bénévoles et de Professionnels de l'assurance de personnes constitue un modèle pertinent, passionnant et actuel. Plus qu'une aventure humaine et éthique, notre système associatif répond parfaitement aux préoccupations d'aujourd'hui puisqu'il place la responsabilité de chacun au cœur de la réflexion et de l'organisation.

Un environnement prégnant

Alptis a toujours à cœur de se porter partie prenante des mutations du domaine de la Santé. Elle s'est donc inscrite dans l'esprit de la réforme de l'assurance maladie et du contrat responsable en laissant à la charge de l'assuré, depuis le 1^{er} janvier 2006, les pénalités liées au non respect du parcours de soins (majoration de participation forfaitaire et dépassement autorisé). Cette évolution de la réglementation a nécessité des efforts d'adaptation et une gestion particulièrement rigoureuse de nos équipes.

Parallèlement à la réforme, les Régimes Obligatoires (Sécurité sociale, MSA, RAM...) se désengagent progressivement du remboursement, laissant une part croissante des frais à la charge des Organismes Complémentaires ou des Adhérents. L'année 2006 a ainsi vu la majoration du forfait hospitalier de 1 €, la baisse du taux de remboursement à 15 % par le Régime Obligatoire de certains médicaments (veinotoniques) et la hausse des tarifs de certains soins dentaires. Enfin, une nouvelle participation forfaitaire de 18 € a été instaurée pour les actes médicaux d'un montant égal ou supérieur à 91 €.

Suite à la parution du décret relatif aux actes de prévention, Alptis a demandé à ses assureurs de prendre en charge tous les actes de prévention remboursés par le Régime Obligatoire, et non uniquement les deux imposés par la Réforme (participation limitée au ticket modérateur pour les garanties d'entrée de gamme).

Dans un contexte de hausse générale des dépenses de santé et d'augmentation du coût de la taxe CMU qui a été portée de 1,75 % à 2,5 % des cotisations des complémentaires maladie, le comportement responsable des Adhérents Alptis a permis d'obtenir une bonne maîtrise des dépenses de santé et de limiter l'indexation des cotisations au 1^{er} janvier 2007. Le parcours de soins coordonnés a été bien respecté et les arrêts de travail ont diminué significativement.

Un développement satisfaisant

Malgré une forte pression concurrentielle observée en 2006 sur le marché de la Santé, les objectifs de croissance ont été poursuivis. Cette année encore, la progression des nouvelles adhésions a été soutenue avec plus de 16 500 nouveaux Adhérents.

Cette importante croissance (plus de 10 %) est en majeure partie due à la garantie PAREO Emprunteurs dont les ventes ont doublé entre 2005 et 2006.

Une nouvelle version plus souple et encore mieux adaptée aux attentes des Adhérents a été mise au point en 2006 et couronnée par un "label d'excellence", par la profession.

Cette garantie d'assurance de prêt compte aujourd'hui parmi les offres phares d'Alptis. Afin d'accélérer encore le développement, une nouvelle gamme Santé a été lancée. Grâce à ces efforts, le portefeuille d'Alptis a crû d'environ 4 % en 2006 pour atteindre 121 485 Adhérents.

Un anniversaire fédérateur

Alptis célébrait son 30^{ème} anniversaire en 2006. Adhérents, Courtiers et Collaborateurs d'Alptis Assurances y ont été associés.

En pleine cohérence avec son objectif de Prévention Santé, Alptis a noué un partenariat avec l'association lyonnaise Oxygène, organisatrice de courses à pieds.

Une équipe constituée d'une centaine d'Adhérents du Rhône, de Courtiers et Collaborateurs d'Alptis Assurances, s'est ainsi retrouvée sur la ligne de départ, aux côtés de 5 000 participants, pour défendre dignement les couleurs d'Alptis lors du Semi-Marathon du Patrimoine de Lyon le 24 septembre 2006.

Dans le même esprit, une équipe d'Adhérents du Comité de Martinique a organisé régulièrement au cours de l'année des randonnées pédestres, à la découverte du patrimoine de l'île.

De plus, afin de mettre en valeur son image et d'accroître sa notoriété, Alptis s'est associée à la Fête des Lumières le 8 décembre 2006 en tant que partenaire officiel. Cet événement international de Lyon réunit chaque année près de 4 millions de visiteurs. Un plan de communication exceptionnel a également été déployé via une campagne d'affichage événementiel dans les gares lyonnaises, bus... pendant la période du Congrès, un partenariat actif avec l'hebdomadaire "Le Tout Lyon" et l'organisation d'une conférence de presse à Lyon, le 6 octobre 2006.

Enfin, le portail Internet a été refondu pour être à la fois une vitrine commerciale, institutionnelle et un lien interactif pour les Adhérents, les Courtiers et les Adhérents-Militants. L'ergonomie est aujourd'hui accrue, la navigation est facilitée.

Pour les Assurés-Adhérents, le point d'orgue a été le Congrès Annuel de l'Association les 7 et 8 octobre 2006 à Lyon, berceau d'Alptis, qui a réuni plus de 600 personnes. Le grand débat autour du thème "*Être acteur de sa santé demain : voies et moyens nouveaux*" s'est également inscrit dans la droite ligne de la Prévention Santé, défendue par Alptis depuis l'origine.

Les Adhérents-Militants étaient particulièrement à l'honneur lors de la remise des Trophées Alptis Initiatives Prévention Santé initiés début 2006, auxquels ils avaient largement contribué.

Des Trophées d'Or, d'Argent et de Bronze ont ainsi été attribués à 6 associations à but non lucratif qui mènent des actions locales innovantes et remarquables en matière de Prévention.

Une dynamique est désormais lancée avec les Comités Locaux Alptis qui se rapprochent du tissu associatif local pour organiser des conférences sur la prévention et le comportement responsable.

Une vie associative dynamique

Les chiffres du développement de la vie associative sont éloquentes : création de 8 nouveaux Comités locaux, relance



de 10 Comités inactifs, organisation de 53 conférences débats (contre 24 en 2005) réunissant plus de 4 000 participants.

A noter une conférence remarquable sur le thème "Le cancer du présent au futur" à Saint-Quentin (02), avec la participation du ministre de la Santé de l'époque, Xavier Bertrand.

La rencontre annuelle des Présidents de Comités, qui a réuni à Paris 38 participants, leur a permis comme chaque année de partager leurs expériences et d'échanger sur les actions menées dans le cadre de leurs comités respectifs pour accroître la notoriété d'Alptis dans leur région.

● **Commission Animation** : outre une activité intense de soutien à la vie associative locale, elle a entamé une profonde réflexion sur la charte du Président de Comité et sur celle de l'Animateur.

● **Commission Sociale** : peu connue des Adhérents, cette commission accomplit sa mission avec beaucoup de sagesse et de circonspection épaulée en cela par une assistante sociale salariée. Près de 70 Adhérents en difficulté se sont vus accorder des aides significatives.

● **Commission Qualité et Communication** : cette commission et son nouveau Président Jean-Paul Alary a permis notamment la réalisation du tout nouveau "Guide de l'Adhérent" avec pour

objectif une meilleure clarté dans la présentation des documents proposés aux Adhérents.

● **Commission Technique** : elle est le relais des Adhérents en ce qui concerne l'évolution des garanties proposées dans un environnement, nous l'avons vu plus haut, en pleine mutation.

Pour l'**Observatoire Alptis de la Protection Sociale**, 2006 a été une année particulière, puisqu'il a célébré son dixième anniversaire. Deux lettres ont été publiées, portant respectivement sur le thème de "Les Indépendants aux frontières de l'indépendance" et "Les travailleurs indépendants européens, bilans et conjectures". Ces travaux conduiront à la publication prochaine d'un livre sur ce sujet en pleine évolution.

Et si l'histoire démontre la pertinence de notre engagement, il convient de nous inscrire durablement dans l'avenir. Notre ambition n'est pas individuelle mais collective. Elle fonde cette force, qui nous permet cette fidélité indéfectible à nos valeurs essentielles, comme ligne de conduite et d'horizon.

Le Conseil d'Administration

NOMINATION ÉVENTUELLE D'UN NOUVEAU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Conseil d'Administration a le regret de vous faire part du décès de Monsieur Gin hac, qui était commissaire aux comptes de l'Association Alptis, aux côtés du Cabinet Orfis Baker Tilly SA.

L'Association n'ayant pas prévu de nomination automatique d'un suppléant, et la réglementation n'imposant pas la nomination de deux commissaires aux comptes, le Conseil d'Administration propose de ne pas désigner un nouveau co-commissaire aux comptes. Si néanmoins l'Assemblée souhaite le maintien du co-commissariat aux comptes, il est proposé que le poste soit dévolu au co-commissaire aux comptes d'Alptis Assurances.

RAPPORT FINANCIER

Comme chaque année, nous vous soumettons les comptes de l'Association Alptis sur lesquels vous avez à vous prononcer.

Nous vous rappelons qu'à compter du 1^{er} janvier 2003 nous avons opté pour l'intégration fiscale en matière d'impôt sur les sociétés : l'Association Alptis est la mère d'un groupe qu'elle compose avec ses filiales Alptis Assurances et Mateo SAS. Chaque fille contribue au paiement de l'impôt sur les bénéfices du groupe à hauteur de ce qu'elle aurait payé en cas d'imposition séparée.

ASSOCIATION ALPTIS

Compte de résultat

Recettes

L'année 2006 est une nouvelle année de croissance : le montant des droits d'entrée a ainsi progressé de 14 % et les cotisations statutaires de 1,3 % par rapport à l'année 2005.

Charges

Les charges de l'Association ont progressé de 223 821 €. Cette somme a été entièrement consacrée à l'animation de la vie associative notamment par l'organisation des Conférences sur des thèmes de Prévention et par le renforcement de l'équipe chargée d'épauler les Comités et la Commission Animation.

L'excédent d'exploitation est affecté par la croissance des dépenses mais reste néanmoins largement positif.

Les produits financiers sont à un niveau identique à 2005 et concernent des placements sans risque.

Le résultat financier intègre une charge financière de 72 750 € traduction d'un arbitrage sans conséquence puisque compensé au passif du bilan par un produit constaté d'avance de 81 000 €.

Les charges exceptionnelles sont impactées par la mise en place d'un contrat d'assurance permettant de couvrir les indemnités de fin de carrière pour le personnel de l'Association.

L'exercice dégage un excédent de 171 450,79 € après un impôt sur les sociétés de 111 048 €.

Bilan

L'actif immobilisé tient compte essentiellement :

● des titres ALPTIS ASSURANCES	10 925 021 €
● des titres de la SCI ALPTIS IMMOBILIER	1 088 432 €
● des titres de la SCI LES MANSARDES	246 100 €
● des titres de la SAS MATEO	740 €

L'actif circulant intègre une créance de 901 853 € d'impôt sur les sociétés due par Alptis Assurances, conséquence de l'intégration fiscale.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont d'un montant de 4 972 280 € contre 4 995 876 € en 2005.

Le passif est constitué à 89 % par les capitaux propres de l'Association.

Situation financière de l'Association Alptis

COMPTE DE RÉSULTAT	2006	2005	2004
Produits			
Cotisations d'association	2 126 531,11	2 099 713,58	2 063 446,50
Droits d'entrée	163 514,87	143 675,62	137 010,44
Produits divers	13 983,13	17 335,16	17 568,82
Total	2 304 029,11	2 260 724,36	2 218 025,76
Charges			
Salaires et charges	286 082,47	246 195,44	197 143,23
Amortissements et provisions	1 572,95	7 480,75	11 325,09
Impôts et taxes	29 102,78	18 829,64	18 287,64
Autres charges d'exploitation	1 879 438,59	1 699 869,71	2 200 397,46
Total	2 196 196,79	1 972 375,54	2 427 153,42
Résultat d'exploitation	107 832,32	288 348,82	-209 127,66
<i>Quote-part de résultat SCI</i>	<i>147 439,30</i>	<i>145 970,33</i>	<i>134 941,06</i>
Produits financiers	128 531,06	129 364,12	90 987,72
Charges financières	72 750,00	0,02	18,22
Résultat financier	55 781,06	129 364,10	90 969,50
Résultat courant	311 052,68	563 683,25	16 782,90
Produits exceptionnels	—	13 999,62	38 748,54
Charges exceptionnelles	28 553,89	13 156,23	32 142,25
Résultat exceptionnel	- 28 553,89	843,39	6 606,29
Impôts sur les bénéfices	111 048,00	186 040,00	15 780,00
Excédent	171 450,79	378 486,64	7 609,19

BILAN	2006	2005	2004
Actif			
Immobilisations incorporelles	107,48	107,48	6 230,70
Immobilisations corporelles	3 433,42	3 021,72	3 796,80
Immobilisations financières	12 260 293,36	12 260 293,36	12 267 042,04
Créances	978 372,89	1 321 484,06	276 746,10
Disponibilités	4 972 280,08	4 995 875,50	4 147 385,42
Comptes de régularisation	76 940,00	39 177,97	40 576,89
Total	18 291 427,23	18 619 960,09	16 741 777,95
Passif			
Fonds associatif	16 023 592,23	15 645 105,59	15 637 496,40
Fonds de secours	60 979,61	60 979,61	60 979,61
Excédent de l'exercice	171 450,79	378 486,64	7 609,19
Amortissements dérogatoires	—	—	6 123,32
Dettes	1 954 404,60	2 535 388,25	1 024 956,61
Comptes de régularisation	81 000,00	—	4 612,82
Total	18 291 427,23	18 619 960,09	16 741 777,95

RÉSOLUTION

Les comptes de l'exercice 2006 de l'Association Alptis font apparaître un excédent de 171 450,79 € et un total de bilan de 18 291 427,23 €.

Vous avez à vous prononcer sur ces comptes pour lesquels nous vous demandons un *quitus* et l'affectation au fonds social de l'excédent, soit 171 450,79 €.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ALPTIS ASSOCIATION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Villeurbanne, le 4 juin 2007

Le Commissaire aux Comptes
ORFIS BAKER TILLY SA
Bruno GENEVOIS

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, votre Président nous a donné avis d'aucune convention visée à l'article L-612-5 du Code de Commerce.

Fait à Villeurbanne, le 4 juin 2007

Le Commissaire aux Comptes
ORFIS BAKER TILLY SA
Bruno GENEVOIS

ASSEMBLÉE Générale ordinaire

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR NOTRE FILIALE ALPTIS ASSURANCES

EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 21 JUIN 2007

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires s'est accru en 2006 de 22,8 % par rapport à l'exercice précédent et ressort à 46 682 337 €.

Cette progression s'explique par la bonne tenue de nos ventes sur la gamme Santé solidaire et par le succès de notre garantie Assurance de prêt. Enfin, une commission supplémentaire pour bonne gestion a été consentie par les porteurs de risque pour un montant de 5 146 382 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 41 875 000 € et progressent globalement de 12,5 %.

Les charges de gestion courante progressent de 11,35 % et intègrent un montant de 515 755 € pour la conduite de projets non récurrents qui se répartissent entre les projets de développement, ceux concernant la maîtrise de nos métiers et l'adaptation à l'environnement.

Ces charges incluent également la location et l'aménagement de 1900 m² de bureaux supplémentaires pour un montant de 490 628 € afin de faire face à l'accroissement des effectifs.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation est largement positif et en forte progression à 5 949 370 €.

Les résultats financiers sont globalement équivalents à ceux de l'année passée.

L'intégralité de l'engagement financier en matière d'indemnité de fin de carrière a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurance pour un montant de 827 992 €. Il en résulte un impact de 40 114 € sur le résultat d'exploitation pour la variation de l'année 2006 et un impact de 787 877 € sur le résultat exceptionnel correspondant au rattrapage des droits acquis antérieurement au 1^{er} janvier 2006.

Le résultat de l'exercice après impôts et participation est positif de 3 776 659 €.

La situation financière fait apparaître une autonomie et un niveau de trésorerie satisfaisants.

Au 31 décembre 2006, les valeurs mobilières de placement s'établissaient à 28 912 670 €.

Notre endettement et nos comptes de dettes n'appellent pas de remarques particulières.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Dans un univers en mutation, nous continuons à faire progresser nos produits en élargissant et renouvelant nos gammes existantes sur les marchés les plus porteurs.

Par ailleurs, nous travaillons au développement de nos réseaux de distribution et aux outils permettant d'accroître l'efficacité de communication avec ceux-ci.

Enfin, nous continuons la recherche d'accroissement du service pour nos Adhérents par la mise en place de processus de gestion utilisant les outils les plus efficaces pour servir cet objectif.

Prises de participation ou prises de contrôle

Aucune participation ou prise de contrôle n'a été effectuée en 2006.

RÉSULTATS - AFFECTATION

- Bénéfice de l'exercice 3 776 659 €
- A la réserve légale 188 833 €
- Solde 3 587 826 €

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 9 030 031 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 20 042 430 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société. ■

Alptis Assurances : résultats des 5 derniers exercices

Date d'arrêté Durée de l'exercice	31/12/06 12 mois	31/12/05 12 mois	31/12/04 12 mois	31/12/03 12 mois	31/12/02 12 mois
Capital en fin d'exercice					
Capital social	10 000 000	10 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Nombre d'actions ordinaires	81 250	81 250	81 250	81 250	81 250
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	46 682 337	38 003 839	33 483 919	29 607 893	26 860 971
Résultat avant impôt, participation, dotation amortissements et provisions	7 012 437	3 643 129	1 337 080	2 752 203	4 060 151
Impôts sur les bénéfices	2 203 463	1 312 759	222 939	368 354	837 160
Participation des salariés	593 557	382 549	—	15 922	214 087
Dotation amortissements et provisions	438 758	(83 000)	893 168	1 449 821	1 669 092
Résultat net	3 776 659	2 030 820	220 974	918 105	1 339 813
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotation amortissements, provisions	52	24	14	29	37
Résultat après impôts, participation, dotation amortissements et provisions	46	25	3	11	16
Personnel					
Effectif moyen des salariés	244	230	214	207	195
Masse salariale	8 702 625	7 532 942	7 138 057	6 137 157	5 394 192
Sommes versées en avantage sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	4 320 792	3 931 658	3 530 193	3 120 205	2 498 290

PROPOSITION DE COTISATIONS D'ASSOCIATION 2008

Droit d'entrée : 11,00 €

• **Contrats à prime unique : cotisation = 60,00 €**

• **Autres contrats : cotisation =**

	PRÉVOYANCE	SANTÉ	
		de base	supérieure
annuelle	12,00 €	18,00 €	31,20 €
semestrielle	6,00 €	9,00 €	15,60 €
trimestrielle	3,00 €	4,50 €	7,80 €
mensuelle	1,00 €	1,50 €	2,60 €

DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

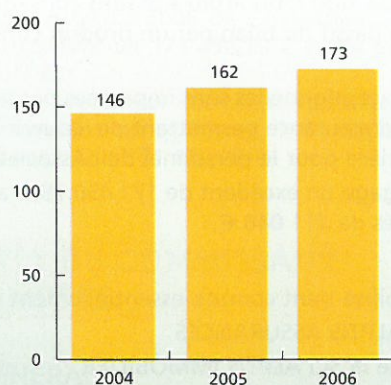
Conformément au nouvel article R. 141-6 du code des assurances, l'Assemblée Générale a seule qualité pour autoriser la signature d'avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association et relevant du champ d'application de l'article L. 141-7 (contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation à adhésion facultative). Elle peut toutefois déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée qui ne peut excéder 18 mois, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants dans les matières que la résolution définit. Le Conseil d'Administration exerce ce pouvoir dans la limite de la délégation donnée par l'Assemblée Générale, et en cas de signature d'un ou plusieurs avenants, il en fait le rapport à la plus prochaine Assemblée. En accord avec l'esprit de nos statuts et la pratique observée au sein de notre Association avant la parution des nouveaux textes, nous soumettons à votre

approbation la résolution suivante, confirmant la délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration :

RÉSOLUTION

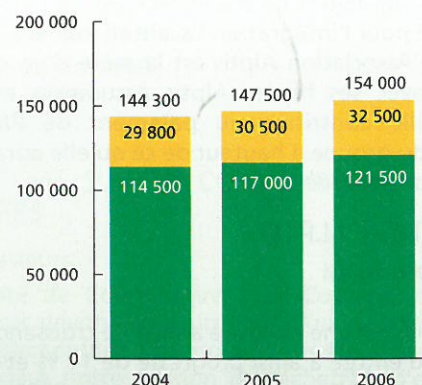
L'Assemblée Générale de l'Association confirme la délégation confiée au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article R. 141-6 du code des assurances, de négocier et de signer un ou plusieurs avenants aux contrats de groupe souscrits par l'Association. Cette délégation de pouvoir d'une durée de 18 mois renouvelable porte sur l'ensemble des contrats de groupe souscrits par l'Association pour la réalisation de son objet social. L'ensemble des avenants signés par le Conseil d'Administration de l'Association, ou par son mandataire, feront l'objet d'un rapport porté à la connaissance de la plus proche Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article R. 141-6 du code des assurances. ■

Les émissions de cotisations d'assurance du Groupe Alptis (en millions d'euros)



■ Association Alptis + autres Associations confiant leur gestion à Alptis Assurances

L'évolution du nombre des Adhérents du Groupe Alptis



■ Association Alptis

■ Autres Associations du Groupe Alptis

ALPTIS

Association Lyonnaise de Prévoyance des Travailleurs Indépendants, des Isolés et des Salariés

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° W691052558 à la Préfecture du Rhône

33, cours Albert Thomas - 69445 LYON CEDEX 03

Tél. : 04 72 36 23 58 • Fax : 04 72 36 23 48 • Courriel : association@alptis.fr

www.alptis.org